



Clichy, le 9 mars 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU  
SECRETARIAT GENERAL  
Dossier suivi par ANNIE TOMASSIAN  
Tél. : 01 47 15 33 01  
[annie.tomassian@ville-clichy.fr](mailto:annie.tomassian@ville-clichy.fr)

**OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Chère collègue, Cher collègue,

Le Conseil municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le :

**JEUDI 16 MARS 2017 À 18 HEURES 30**

---

**ORDRE DU JOUR**

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2017

**I MISSION HANDICAP**

- 1.1** Approbation du partenariat à intervenir entre la Ville et l'association Ebullescence pour la création d'un centre d'accueil pour enfants atteints d'autisme

**II HABITAT**

- 2.1** Garantie d'emprunt au profit du bailleur social EFIDIS pour la réhabilitation énergétique de la résidence située 2, rue Leroy
- 2.2** Garantie d'emprunt au profit du bailleur social EFIDIS pour la réhabilitation énergétique de la résidence située 15/17, rue Bonnet
- 2.3** Garantie d'emprunt au profit du bailleur social EFIDIS pour la réhabilitation énergétique de la résidence située 1.17 rue Henri Barbusse
- 2.4** Réaménagement des garanties d'emprunt au profit du bailleur social NOVIGERE
- 2.5** Paiement de subventions dans le cadre de l'OPAH Renouvellement Urbain 2008/2013

**III AMÉNAGEMENT URBAIN**

- 3.1** Vente de l'immeuble communal sis 147 boulevard Jean Jaurès, cadastré section C n° 8
- 3.2** Prémption des biens 6 allées de l'Europe et rétrocession immédiate au bailleur social ERILIA



#### **IV FINANCES**

- 4.1 Exercice 2017 – Vote des taux de fiscalité directe
- 4.2 Exercice 2017 – Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
- 4.3 Vente des lots de copropriété n° 37 et 43 dépendant de l'immeuble sis à Clichy 1, rue Huntziger

#### **V VIE ASSOCIATIVE**

- 5.1 Convention entre le département des Hauts-de-Seine et la commune dans le cadre du dispositif « carte collégien multiservices »

#### **VI COMMUNICATION**

- 6.1 Adhésion de la Ville de Clichy à l'association WEXCOM

#### **VII NOUVELLES TECHNOLOGIES**

- 7.1 Adhésion de la Ville à l'association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales « ADULLACT »

#### **VIII AFFAIRES SOCIALES - PETITE ENFANCE**

- 8.1 Approbation et signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Établissement d'Accueil Jeunes Enfants 0-6 ans » liant la Ville de Clichy et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine
- 8.2 Approbation du projet de convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention et tout document y afférent

#### **IX AFFAIRE SCOLAIRES**

- 9.1 Attribution de subventions aux écoles maternelles et élémentaires pour la réalisation d'actions découlant des projets d'école
- 9.2 Approbation et signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service contrat enfance et jeunesse » jusqu'à 17 ans révolus, liant la Ville de Clichy et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

#### **X ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 10.1 Tarifs municipaux complémentaires pour la location des salles du pavillon Vendôme
- 10.2 Actes pris par délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu
- 10.3 Approbation du changement d'adresse du siège de l'Établissement Public Territorial Boucle nord de Seine
- 10.4 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le dossier comporte les projets de délibérations, les notes de synthèse (rapports de présentation) s'y rapportant et le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, conformément aux dispositions de l'article L243-5 du Code des Juridictions Financières.



Je tiens à vous informer que le réseau « \\mairie-clichy\services\conseil-municipal », a été mis à votre disposition afin que vous puissiez consulter l'ensemble des documents du Conseil municipal, c'est-à-dire les projets de délibérations, les rapports de présentation ainsi que les pièces nécessaires à la bonne compréhension de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

Je vous prie de croire, chère collègue, cher collègue, en l'assurance de ma considération.

Rémi MUZEAU



Maire de Clichy-la-Garenne

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017  
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLÔT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

\_\_\_\_\_  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Publié le : 21 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-DEL1\_1\_16mars-  
DE  
Date de télétransmission : 21/03/2017  
Date de réception préfecture : 21/03/2017

Séance du Conseil municipal du 16 mars 2017

**DÉLIBÉRATION N° 1.1**

**OBJET : APPROBATION DU PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION EBULLESCENCE POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR ENFANTS ATTEINTS D'AUTISME**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MORVAN**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'engagement de la Municipalité sur l'installation d'un centre d'accueil d'enfants autistes ;

Considérant que l'association EBULLESCENCE, loi 1901, fondée en 2015 a pour objet, à travers ses centres la prise en charge des enfants atteints d'autisme âgés de 2 à 6 ans dans un même lieu de soin ;

Considérant que les missions de cette association répondent aux objectifs de la Ville dans ce domaine et qu'il convient de mettre à sa disposition le local situé 16 à 24 rue Léon Blum moyennant une indemnité annuelle d'occupation, charges incluses, de 6 000 € ;

Vu les statuts de l'association EBULLESCENCE ;

Vu le projet de convention établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** – APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'association EBULLESCENCE, dont le montant de la cotisation s'élève à la somme de 25 €.

**ARTICLE 2** – DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3** – APPROUVE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'association EBULLESCENCE ayant pour objet les modalités de mise à disposition du local situé 16 à 24 rue Léon Blum, dans le cadre de la création d'un centre d'accueil d'enfants autistes.

**ARTICLE 4** – DIT QUE la recette en résultant, d'un montant trimestriel de 1 500 €, charges incluses, sera imputée au budget communal.

**ARTICLE 5** – AUTORISE Madame le Receveur municipal à encaisser.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316-DEL1_1_16mars- DE Date de télétransmission : 21/03/2017 Date de réception préfecture : 21/03/2017
--

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Hélène DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCHE (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 2.1**

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT D'EFIDIS POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉSIDENCE SISE 2, RUE LEROY À CLICHY**

**RAPPORTEUR : MADAME MARIE JEANNE COLOMBO**

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 60141 en annexe signé entre : EFIDIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande d'EFIDIS tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réhabilitation énergétique de 12 logements sis 2, rue Leroy à Clichy ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 268.000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 60141 constitué de deux lignes du prêt, sur une durée de 25 ans.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2** : DIT QUE la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** : S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**ARTICLE 4** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 2.2**

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT D'EFIDIS POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉSIDENCE SIS 15/17, RUE BONNET À CLICHY**

**RAPPORTEUR : MADAME MARIE JEANNE COLOMBO**

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 60143 en annexe signé entre : EFIDIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande d'EFIDIS tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réhabilitation énergétique de 32 logements sis 15/17 rue Bonnet ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 857.428 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 60143 constitué de deux lignes du prêt, sur une durée de 25 ans.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2** : DIT QUE la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** : S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**ARTICLE 4** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_2_2_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Hélène DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

\_\_\_\_\_  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_3\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 2.3**

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT D'EFIDIS POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA RÉSIDENCE SIS 117, RUE HENRI BARBUSSE À CLICHY**

**RAPPORTEUR : MADAME MARIE JEANNE COLOMBO**

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 60139 en annexe signé entre : EFIDIS ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande d'EFIDIS tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réhabilitation énergétique de 32 logements sis 117, rue Henri Barbusse à Clichy ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 375.806 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 60139 constitué de deux lignes du prêt, sur une durée de 25 ans.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2** : DIT QUE la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** : S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**ARTICLE 4** : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_2_3_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017  
—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_2_4_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

**DÉLIBÉRATION N° 2.4**

**OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA VILLE AU PROFIT DU BAILLEUR SOCIAL NOVIGERE**

**RAPPORTEUR : MADAME MARIE JEANNE COLOMBO**

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu l'avenant au Contrat de Prêt N° 57029 en annexe signé entre : NOVIGERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant la demande de NOVIGERE tendant à obtenir la garantie de la Ville pour le réaménagement de lignes de prêt ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne de Prêt Réaménagée initialement contracté par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés ».

Garant(s) et quotités garanties	N° de prêt	Mesure de réaménagement	CRD à date de valeur	Avant réaménagement		Après réaménagement	
				Taux d'intérêt	Durée (en années)	Taux d'intérêt	Durée (en années)
Clichy la Garenne	364023	Passage IPC : prêts de durée <= 10 ans	255 405	Livret A + 1,3%	10	Inflation + 1,05%	10
	1033911	Passage IPC : prêts de durée <= 10 ans	376 592	Livret A + 1,2%	8	Inflation + 1,05%	10
	871793	Passage IPC : 15 ans < Durée <= 20 ans	1 446 678	Livret A + 1,3%	16	Inflation + 1,3%	20
	875908	Passage IPC : 15 ans < Durée <= 20 ans	352 924	Livret A + 1,3%	17	Inflation + 1,3%	20
	871795	Passage IPC : 15 < Durée <= 20 ans (lot n°2)	376 902	Livret A + 0,8%	16	Inflation + 1,15%	20
	875910	Passage IPC : 15 < Durée <= 20 ans (lot n°2)	189 420	Livret A + 0,8%	17	Inflation + 1,15%	20
	266699	Passage IPC : prêts de durée <= 10 ans (lot 2)	582 126	Livret A + 0,474%	6	Inflation + 1,05%	10

La garantie est accordée pour chaque ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés sont indiquées pour chacune d'entre elles à l'Annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés » qui font parties intégrantes de la présente délibération.

092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_4\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Concernant les lignes de prêt réaménagées à taux variables indexées sur l'inflation, les taux d'intérêts actuariel annuels mentionnés sont calculés sur la base de l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculés par l'INSEE et publié au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer le taux de variation du Livret A.

Ledit index peut, à une seule reprise et à titre défini durant la phase d'amortissement et sur demande de l'Emprunteur, se voir substituer l'index Livret A, augmenté d'une marge dont la valeur est détaillée pour chaque ligne du prêt réaménagée à l'annexe « caractéristiques financières de lignes du prêt réaménagées ».

S'il exerce cette faculté, le taux d'intérêt actuariel annuel relatif au nouvel index sera égal au taux du Livret A en vigueur à la date de la substitution du taux additionné à la marge précitée.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le taux de l'indice de révision pour l'inflation au 01/02/2016 est de 0.20%.

**ARTICLE 3 :** La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne serait acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4 :** S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**ARTICLE 5 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 41 pour
- 2 ne prenant pas part au vote : Monsieur le Maire et Madame LE MOAL

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_4\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—0—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

—0—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

\_\_\_\_\_  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_5\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 2.5**

**OBJET : PAIEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN 2008-2013**

**RAPPORTEUR : MADAME MARIE JEANNE COLOMBO**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au programme d'intérêt général ;

Considérant la délibération du 14 février 2007, décidant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain –OPAH RU- (étude pré-opérationnelle et suivi animation) ;

Considérant la délibération du 18 décembre 2007, approuvant la mise en place de l'OPAH RU, et le dispositif d'aides financières complémentaires de la Ville ;

Considérant la délibération du 18 novembre 2008, approuvant la convention fixant les modalités financières de l'OPAH RU ;

Considérant la délibération du 14 septembre 2010, approuvant la mise en place d'une nouvelle aide financière dans le cadre de l'OPAH RU en complément des aides existantes ;

Considérant la délibération du 17 juillet 2012, approuvant l'avenant à la convention d'OPAH RU dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « habiter mieux » ;

Considérant que dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la Ville de Clichy a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, incitant les propriétaires à rénover leur logement et leur Immeuble ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 191 € à Mme NETO Maria, propriétaire d'un logement au 43 Victor Hugo, pour des travaux de parties communes de confortation de la structure du plancher des caves, de changement de ventilation, d'installation d'une barrière étanche et du remplacement des canalisations d'eaux pluviales.

**ARTICLE 2 :** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 145 € à M. OAISS Mohammed, propriétaire d'un logement au 43 Victor Hugo, pour des travaux de parties communes de confortation de la structure du plancher des caves, de changement de ventilation, d'installation d'une barrière étanche et du remplacement des canalisations d'eaux pluviales.

**ARTICLE 3 :** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 600 € à M. MECHAHOUGHFI Maria, propriétaire d'un logement au 43 Victor Hugo, pour des travaux de parties communes de confortation de la structure du plancher des caves, de changement de ventilation, d'installation d'une barrière étanche et du remplacement des canalisations d'eaux pluviales.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_2_5_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

**ARTICLE 4:** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 545 € à M. HADAOUI Lahoussine, propriétaire d'un logement au 43 Victor Hugo, pour des travaux de parties communes de confortation de la structure du plancher des caves, de changement de ventilation, d'installation d'une barrière étanche et du remplacement des canalisations d'eaux pluviales.

**ARTICLE 5:** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 191 € à M. BARDOT Liliane, propriétaire d'un logement au 43 Victor Hugo, pour des travaux de parties communes de confortation de la structure du plancher des caves, de changement de ventilation, d'installation d'une barrière étanche et du remplacement des canalisations d'eaux pluviales.

**ARTICLE 6:** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 600 € à Mme PAYRAU Isabelle, propriétaire d'un logement au 12, rue Martissot pour des travaux de ravalement de façade et de réfection de toiture.

**ARTICLE 7:** DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 600 € à Mme GUERIN KACIMI Isabelle, propriétaire d'un logement au 12, rue Martissot pour des travaux de ravalement de façade et de réfection de toiture.

**ARTICLE 8:** DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice 2017, chapitre 2042.70

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_2_5_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_2\_5\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_3\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 3.1**

**OBJET : VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 147 BOULEVARD JEAN JAURÈS, CADASTRÉ SECTION C NUMÉRO 8**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire d'un immeuble sis 147 boulevard Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne, et cadastré C n° 8 comprenant :

- sur rue, un local commercial à usage de café-restaurant, libre de toute occupation,
- sur cour, des locaux anciennement à usage d'hôtel meublé, libres de toute occupation ;

Considérant que la SCI VICTORIO propose d'acquérir l'ensemble de l'immeuble sis 147 boulevard Jean Jaurès afin de procéder à sa réhabilitation ;

Considérant que la vente dudit immeuble est proposée, en l'état, au prix de 1 000 000 € ;

Vu l'avis de France Domaine du 10 février 2017 fixant la valeur à la somme globale de 1 100 000 €, une marge de négociation de 10 % pouvant être envisagée afin de faciliter la vente du bien ;

Vu le plan de la parcelle cédée ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 10 février 2017 ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** la vente de l'immeuble sis 147 boulevard Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne (92110) et cadastré section C n° 8, libre de toute occupation, au prix de 1 000 000 € (un million d'euros), à la SCI VICTORIO, domiciliée 1 avenue Chanez à Paris (75016).

**ARTICLE 2 : DIT QUE** cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes afférents à cette vente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 38 pour
- 5 contre (Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Serge BERNARD)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RŒNCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

24 MARS 2017

Pour extrait conforme  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_3\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 3.2**

**OBJET : PRÉEMPTION DES BIENS AU 6 ALLÉES DE L'EUROPE ET RÉTROCESSION IMMÉDIATE AU BAILLEUR SOCIAL ERILIA**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 211-2 et L.213-3 ;

Vu le décret n° 2015-1658 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Gennevilliers ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et notamment son article 102 (VII) portant transfert aux établissements publics de la compétence en matière de droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Clichy-la-Garenne en date du 29 novembre 2005 instituant le droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Clichy-la-Garenne en date du 29 mars 2011 relative à la préemption des biens au 6 allées de l'Europe et à leur rétrocession immédiate au bailleur social ERILIA ;

Vu la délibération du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial BOUCLE NORD DE SEINE du 28 février 2017 relative à la délégation à la commune de Clichy-la-Garenne son droit de préemption urbain, son droit de préemption urbain renforcé et son droit de priorité en application de l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme, sur les zones du territoire communal concernées par ce droit avant le transfert de compétences, à l'exception des secteurs d'aménagement pour lesquels un concessionnaire avait reçu délégation du droit de préemption urbain ;

Considérant que l'immeuble sis 6, allées de l'Europe à Clichy-la-Garenne, composé de 181 studios, fait l'objet depuis plusieurs années d'une dégradation notoire et qu'en raison des difficultés de la copropriété à faire face à la situation, cet immeuble nécessite un accompagnement spécifique et un traitement prioritaire par la Ville de Clichy-la-Garenne en collaboration avec le bailleur social ERILIA ;

Considérant la nécessité pour la commune de Clichy-la-Garenne de poursuivre l'intervention menée sur la copropriété du 6, allées de l'Europe ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE UNIQUE : RÉAFFIRME** la décision de préempter, pour une durée de 5 ans prorogeable automatiquement, sauf en cas de décision du Conseil municipal, les biens immobiliers vendus au 6, allées de l'Europe et de les rétrocéder au bailleur social ERILIA, en vue de créer des logements sociaux à usage locatif.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_3_2_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_4\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 4.1**

**OBJET : EXERCICE 2017 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts,

Vu le Budget Primitif 2017,

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE de maintenir en 2017 les taux de fiscalité directe suivant :**

- Taxe d'habitation : 23,84 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 17,23 %

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 37 pour
- 6 abstentions : Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Serge BERNARD

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHÉPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCHE (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_4\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 4.2**

**OBJET : EXERCICE 2017 – VOTE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1520 du Code Général des Impôts,

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE de maintenir en 2017 le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 6,07%.**

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 37 pour
- 6 abstentions : Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Serge BERNARD

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_4_3_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

**DÉLIBÉRATION N° 4.3**

**OBJET : VENTE DES LOTS DE COPROPRIÉTÉ N° 37 ET 43 DÉPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS 1 RUE HUNTZIGER**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire des lots n° 37 et 43 dépendant de l'immeuble sis 1 rue Huntziger à Clichy, cadastré section Q n° 96, consistant en un logement avec cave de 24,01 m<sup>2</sup> dépendant du domaine privé ;

Considérant que la Ville a sollicité l'agence Clichy Immobilier pour la vente de ce logement proposé en l'état, libre de toute occupation ;

Considérant que M. Paul Eric ALLARD, demeurant 22 rue des Lampes - 92190 Meudon, a fait une offre d'achat au prix de 105 000 € ;

Considérant l'absence d'intérêt général à conserver ce bien dans le patrimoine privé de la Ville ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 octobre 2015 ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DÉCIDE de conclure, avec Monsieur ALLARD, une promesse de vente du logement communal avec cave, constituant les lots de copropriété n° 37 et 43 dépendant de l'immeuble sis à Clichy, 1 rue Huntziger, cadastré section Q n°96, en l'état, libre de toute occupation.**

**ARTICLE 2 : DIT QUE cette promesse de vente sera conclue à la condition suivante :**

- Prix de vente de 105 000 €.

**ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente.**

**ARTICLE 4 : DIT QUE la recette en résultant sera imputée au budget communal.**

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 37 pour
- 5 contre : Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Serge BERNARD
- 1 abstention : M. Jean-Pierre AUFFRET

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_4_3_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUÏN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

\_\_\_\_\_  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_5\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 5.1**

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE ET LA COMMUNE DE CLICHY DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CARTE COLLÉGIEN MULTISERVICES ».**

**RAPPORTEUR : MADAME ALICE LE MOAL**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération n° 8.5 du Conseil municipal du 23 juin 2016, approuvant la convention 2016/2017 d'adhésion gratuite de la Commune au dispositif « Pass92 »,

Considérant la nécessité de procéder à la mise en place d'une nouvelle convention, la précédente étant désormais caduque,

Considérant que le Conseil départemental, lors de sa séance du 14 octobre 2016, a approuvé la création du dispositif nommé provisoirement « carte collégien multiservices » dont la mise en place est prévue à compter de la rentrée 2017-2018, dans la continuité du dispositif « Pass92 » ;

Vu le projet de convention cadre proposé par le Conseil départemental pour bénéficier gratuitement du dispositif modifié ainsi que le règlement à destination des organismes affiliés au dispositif « carte collégien multiservices » ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour la période 2017/2021 la convention cadre d'affiliation au dispositif « carte collégien multiservices » dans le prolongement du dispositif « Pass92 ».

**ARTICLE 2 :** DIT QUE les recettes encaissées dans le cadre de ce dispositif seront imputées au budget communal.

**ARTICLE 3 :** APPROUVE l'adhésion à titre gratuit

**ARTICLE 4 :** DIT QUE la ville de Cléchy nomme pour correspondant :

- Alice LE MOAL, Conseillère municipale déléguée,

qui sera l'interlocuteur du conseil départemental conformément à l'article 2 de la présente convention.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCHE (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_6\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 6.1**

**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE DE CLICHY À L'ASSOCIATION WEXCOM**

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE LEFEBVRE**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que WEXCOM, association déclarée est active depuis 12 ans, domiciliée à Montpellier (34000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. Son effectif est compris entre 1 et 2 salariés.

Considérant que « Les Trophées de la communication » est un concours national qui récompense chaque année, depuis 2002, les meilleures actions de communication et les meilleurs communicants du service public et du monde de l'entreprise.

Considérant que l'organisation des trophées est confiée à l'association WEXCOM organisme de loi 1901 à but non lucratif et indépendant, afin de garantir une grande transparence dans le choix des lauréats.

Considérant que Les Trophées de la Communication sont devenus depuis leur création une référence tant pour les acteurs des métiers de la communication que pour les décideurs d'organismes publics et privés. 32 Catégories récompensent de manière assez large toute la palette

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne à l'association Wexcom.

**ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, Madame Joëlle LEFEBVRE, Adjointe au Maire à la Communication et aux Relations publiques, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**ARTICLE 3** : DIT QUE la cotisation annuelle, d'un montant de 821 € pour l'année 2016, sera payée par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 6 contre : Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Serge BERNARD
- 1 abstention : M. Jean-Pierre AUFFRET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_7\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 7.1**

**OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE À L'ASSOCIATION DES DÉVELOPPEURS ET UTILISATEURS DE LOGICIELS LIBRES POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES « ADULLACT »**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR SÉBASTIEN KOPEC**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant que l'Association ADULLACT dont le siège social est établi à Montpellier a pour objet, dans un but d'intérêt général, de constituer, développer et promouvoir un patrimoine commun de logiciels libres métiers pour le service public ;

Considérant que cette association fédère des initiatives collectives pour promouvoir les logiciels libres ;

Considérant l'intérêt pour la ville de Clichy-la-Garenne d'adhérer à cette association afin de mettre en place des projets informatiques libres répondant aux besoins de la collectivité ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** APPROUVE l'adhésion 2017 de la ville de Clichy-la-Garenne à l'Association « ADULLACT » pour un montant de 3 500,00 € TTC.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** DIT QUE la cotisation annuelle, d'un montant de 3 500,00 € TTC, sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 7 abstentions : Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Serge BERNARD

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017  
—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIELLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_8\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 8.1**

**OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS 0-6 ANS » LIANT LA VILLE DE CLICHY ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE (CAF)**

**RAPPORTEUR : MADAME EVELYNE LAUER**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de développer la gestion financière des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, la ville de Clichy participe à la modernisation du transfert des données par la mise en place du portail (CAF-Partenaire) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020 ;

Considérant la nécessité de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Unique », pour l'ensemble des établissements de la ville ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement «Prestation de service Établissement d'Accueil de jeunes enfants 0-6 ans » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 2 : DIT QUE** la convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2020.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_8_1_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCHE (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_8\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Séance du Conseil municipal du 16 mars 2017

**DÉLIBÉRATION N° 8.2**

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUT DOCUMENT Y AFFÉRENT**

**RAPPORTEUR : MADAME EVELYNE LAUER**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 9.1 du 13 novembre 2013, approuvant et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

Considérant la mission d'animation et de coordination de l'action sociale municipale portée par le C.C.A.S. ;

Considérant les mises à disposition en personnel, en matériel, en lieu et les expertises apportées au C.C.A.S. par la Ville ;

Considérant la nécessité de formaliser la nature des liens existant entre l'établissement public communal et la collectivité territoriale ;

Vu le projet de convention établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1ER :** APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la Ville et le C.C.A.S. de Clichy, ayant pour objet de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame Evelyne LAUER, Adjointe au Maire déléguée au CCAS, aux Affaires sociales et à la Petite enfance, à signer ladite convention ainsi que tous les documents annexes nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_8\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_9\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 9.1**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR LA RÉALISATION D'ACTIONS DÉCOULANT DES PROJETS D'ÉCOLE**

**RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE CABASSET**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Projet Educatif Territorial de la ville de Clichy-la-Garenne ;

Considérant que dans le cadre de leurs actions, les écoles maternelles et élémentaires peuvent présenter des demandes de subvention pour les aider dans la mise en œuvre de leurs projets ;

Vu les projets des écoles maternelles et élémentaires de la Ville ;

Vu l'avis des directeurs des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'avis de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** DÉCIDE l'attribution de subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles et élémentaires figurant au tableau ci-annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** DIT QUE les dépenses en résultant dont le montant total s'élève à la somme de 29 011,40 €, seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2017, chapitre 65.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_9\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

ECOLLES	TITRE DU PROJET	MONTANT
maternelle Jules Ferry	Parcours artistique	800,00 €
maternelle Jacques Prévert	Jardin pédagogique	700,00 €
maternelle Annie Fratellini	Le cirque s'invite et s'invente à l'école Fratellini	3 680,00 €
maternelle Victor Hugo	Visite au zoo de Vincennes et parrainage d'un animal	590,00 €
maternelle Louis Pasteur	Les sciences et les pratiques innovantes	1 000,00 €
maternelle Marin Fournier	Partenariat parents/Ecole	1 560,00 €
maternelle Condorcet	Ah l'eau !	1 527,50 €
maternelle Georges Boisseau	Danse et musique	2 000,00 €
maternelle Léopold Sédar Senghor	De l'œuf à la poule !	400,00 €
maternelle Pierre Mendès France	Invitation à l'écoute-éveil à l'environnement sonore	1 350,00 €
élémentaire Léopold Sédar Senghor	"Le jeu en vaut la chandelle"	1 500,00 €
élémentaire Louis Aragon	Mon quartier, ma planète.	4 621,00 €
élémentaire Victor Hugo A	Les sciences en expo : l'objet technique au service de l'homme	1 900,00 €
élémentaire Louis Pasteur B	Enrichissement du fonds d'ouvrages documentaires de la BCD et mise en place d'une ludothèque	1 500,00 €
élémentaire Jean Jaures	Une bibliothèque au service des langages.	1 200,00 €
élémentaire Louis Pasteur A	"Des hommes de Verdun-Des enfants de Cilichy" 1916-2016	2 000,00 €
élémentaire Jules Ferry B	Récup' ART, Land' ART & Cuisin' ART.	1 500,00 €
élémentaire Victor Hugo B	Activité pérenne pour usage scolaire et périscolaire	1 182,90 €
TOTAL		29 011,40 €

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_9\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_9\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

—  
**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017  
—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHÉPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIÈRE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRÈT, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_9\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 9.2**

**OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE » JUSQU'À 17 ANS RÉVOLUS LIANT LA VILLE DE CLICHY ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE (CAF)**

**RAPPORTEUR : MADAME EVELYNE LAUER**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de la Ville de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019;

Considérant la nécessité de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Enfance et Jeunesse » ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement prestation de service « Contrat Enfance et Jeunesse » établi à cet effet ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :** APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse » à intervenir entre la Ville de Clichy et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

**ARTICLE 3 :** DIT QUE les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017  
—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadol HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Aïce LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIELLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCHE (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

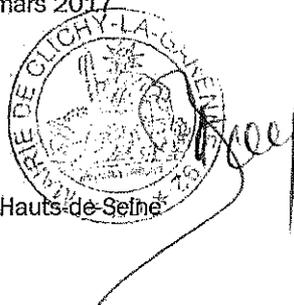
COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

\_\_\_\_\_

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_10_1_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
--

**DÉLIBÉRATION N° 10.1**

**OBJET : TARIFS MUNICIPAUX COMPLÉMENTAIRES POUR LA LOCATION DES SALLES DU PAVILLON VENDÔME**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 7.7 du 23 juin 2016 adoptant les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Considérant qu'il convient de compléter les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré:**

**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE à compter du 1er avril 2017 les tarifs complémentaires figurant dans le tableau ci-annexé.**

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

- 36 pour
- 7 abstentions : Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Serge BERNARD

TARIFS COMPLEMENTAIRES -LOCATION DU PAVILLON VENDOME - 1er avril 2017

10.11

TARIFS DE LOCATION EN VIGUEUR - Pavillon Vendôme

Tarifs en vigueur depuis le 1er juillet 2016 - Delibérations 7.7 du 23/06/16 et 1.3 du 22/09/16 :

	Location meublée *	Option Matériel technique **
Forfait Journée : 09h / 19h	1 300 €	200 €
Forfait 1/2 journée : 09h / 13h ou 14h / 18h	700 €	200 €
Forfait Soirée : 19h / 01h	1 000 €	200 €

\* Location meublée : Salon d'honneur, salles attenantes et en étage (espaces à moduler en fonction de la programmation des expositions temporaires), Cour extérieur, Jardin.

\*\* Matériel technique : sonorisation et projection video.

TARIFS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELS A COMPTER DU 1er AVRIL 2017

Coût horaire moyen du personnel journée	Tarifs	Tarifs
Journée		
Horaires de nuit	de 22h00 à 07h00	15 €
Horaires de dimanche	de 07h00 à 22h00	25 €
		29 €

Coût horaire - Nettoyage intérieur	Tarifs H.T	Tarifs T.T.C
Journée	19.80 €	23.80
Horaires de nuit - Après 22h00	39.60 €	47.50
Dimanche	39.60 €	47.50
Jours fériés	59.40 €	71.30

Coût horaire - Nettoyage du jardin	Tarifs H.T	Tarifs T.T.C
Journée	19.80 €	23.80
Horaires de nuit - Après 22h00	39.60 €	47.50
Dimanche	39.60 €	47.50
Jours fériés	59.40 €	71.30

Majoration en cas de dépassement horaire	Tarif
Dépassement horaire - coût horaire	500 €

Adresse de réception :  
 0922-219200243-2017  
 Date de réception : 30/03/2017  
 Date de réception prévue : 30/03/2017  
 DEPT 101 - SMARS  
 0922-219200243-2017  
 Date de réception prévue : 30/03/2017

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_10\_1\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

—  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
—

—○—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017  
—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjoint au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIELLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

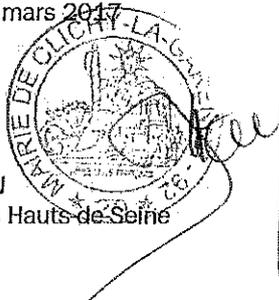
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

—  
Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_10_2_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
--

**DÉLIBÉRATION N° 10.2**

**OBJET : ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Par délibération exécutoire du 17 novembre 2016, le Conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, Maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte des décisions suivantes :

**Décision n° 2017-6 du 12 janvier 2017**

Le cabinet DRAI et Associés, 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris, est mandaté, en vue de défendre les intérêts de la commune suite à la plainte pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique, ivresse publique et manifeste déposée par M. le Maire le 30 décembre 2016.

**Décision n° 2017-7 du 16 janvier 2017**

La convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle B du Gymnase Georges Racine au profit de l'association Société et Cartophile de Clichy, samedi 20 mai 2017, est acceptée.

**Décision n° 2017-8 du 20 janvier 2017**

Renouvellement de l'adhésion 2017 de la Ville à l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants des Installations et des Services des Sports (ANDIISS), sise 57 rue Jean Bouin - 92320 Chatillon pour un montant de 90€

**Décision n° 2017-9 du 31 janvier 2017**

Bail à conclure entre la Ville de Clichy et Hauts-de-Seine Habitat, par lequel Hauts-de-Seine Habitat met à disposition de la Ville le local n° 6001 sis 132, rue Martre, pour y continuer l'activité de l'antenne clicheoise du Secours Populaire pour une durée de cinq ans à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Décision n° 2017-10 du 31 janvier 2017**

Convention de mise à disposition de locaux à conclure entre la Ville de Clichy et l'association « Le Bateau Ivre » par lequel la Ville met à disposition de l'association des locaux communaux sis 132, rue Martre, afin d'y implanter des ateliers d'artistes, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

**Décision n° 2017-13 du 6 février 2017**

Acquisition, dans le cadre de préemption, du fonds de commerce sis 35, rue Villeneuve aux prix et conditions fixées par l'autorité judiciaire.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_10_2_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
--

**Décision n° 2017-16 du 30 janvier 2017**

Résiliation du bail commercial liant la Ville de Clichy et M. Grégory de WITE pour le compte de la société La Cabane de Clichy portant sur le local commercial situé 97, boulevard Jean Jaurès à Clichy.

**Décision n° 2017-17 du 2 février 2017**

Demande d'une subvention pour les travaux d'extension de la Maison des Associations "Aimé Césaire" au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017.

**Décision n° 2017-18 du 3 février 2017**

Le Cabinet JORION, sis 20bis, rue de la Boétie, 75008 Paris, est mandaté en vue de défendre les intérêts de la Commune suite à la décision de préemption du fonds de commerce sis 35, rue Villeneuve.

**Décision n° 2017-19 du 3 février 2017**

Contrat de prêt à usage, du bouclier de Brennus, du 23 au 17 février 2017, conclu avec le Racing Club de France de Rugby proposé à la Ville par le club de rugby professionnel Racing Métro 92 à titre gracieux

**Décision n° 2017-20 du 7 février 2017**

Le Cabinet DRAI et Associés, sis 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris, est mandaté en vue de défendre les intérêts de la Commune suite à la décision de préemption du commerce sis 90-92, rue de Paris.

**Décision n° 2017-21 du 7 février 2017**

Le Cabinet SARDA, sis 37, quai des Grands Augustins, 75006 Paris, est mandaté en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du licenciement d'un agent.

**Décision n° 2017-22 du 7 février 2017**

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Élus en Charge du Sport (ANDES) pour un montant de 900 €.

**Décision n° 2017-24 du 8 février 2017**

Acquisition dans le cadre de préemption d'un fonds de commerce sis 35, boulevard Victor Hugo au prix de 50 000 €.

**Décision n° 2017-25 du 9 février 2017**

La procédure de passation du lot n° 2 de l'accord cadre ayant pour objet l'acquisition de mobilier pour les crèches est déclarée infructueuse pour absence d'offres.

**Décision n° 2017-26 du 9 février 2017**

Le Cabinet DRAI et Associés, sis 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris, est mandaté en vue de défendre les intérêts de la Commune suite à la requête déposée par les

Sociétés ENGIE ENERGIE  
Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_10\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

SERVICES et ENGIE RESEAUX, enregistrée par le tribunal administratif de Cergy Pontoise le 2 février 2017, sous le numéro 1701022 ;

**Décision n° 2017-27 du 13 février 2017**

Le Cabinet ADDEN, sis 31, rue de Bellefond, 75009 Paris, est mandaté, en vue de défendre les intérêts de la commune dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la Villa Simone Bigot, la Ville souhaitant procéder à un référé préventif ;

**Décision n° 2017-28 du 14 février 2017**

Demande de subvention auprès du Centre National pour le développement du Sport dans le cadre du projet d'achat d'une plateforme de fitness extérieur au parc des Impressionnistes.

**Décision n° 2017-29 du 14 février 2017**

Convention de mise à disposition de locaux au sein des centres sociaux Serge Gainsbourg et Mozart, à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour y assurer ses permanences

**Décision n° 2017-31 du 20 février 2017**

Acquisition, dans le cadre de préemption, d'un bail commercial, sis 10, rue Dagobert et 15, rue Charles et René Auffray, aux prix de 22 500 €.

**Décision n° 2017-32 du 22 février 2017**

Convention avec la Bibliothèque nationale de France pour l'organisation d'une exposition gratuite au théâtre Rutebeuf intitulée « Le Pantalon Universel, l'Égalité pour Tous ! » à l'occasion de la semaine de la femme qui se déroulera du 4 au 9 mars 2017.

**Décision n° 2017-36 du 24 février 2017**

Convention de mise à disposition de terrains communaux sis 149, boulevard Victor Hugo, 62 et 66, rue Madame de Sanzillon à conclure avec la société Chantiers Modernes Constructions pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, moyennant une redevance de 1 500 € par mois.

**CONTRATS**

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Marché n° 17-001**

Marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Notifié le 20 janvier 2017 à la société ESPELIA – 75009 PARIS, pour une durée globale de 6 mois, pour un montant global et forfaitaire de 15 800 euros HT

**Marché n° 17-002**

Marché subséquent issu du Marché à procédure d'un accord-cadre en application d' l'article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Notifié le 20 janvier 2017 à SFM – 92110 CLICHY, pour une durée d'environ 80 séances d'une demi-journée réparties sur l'année, pour un montant global et forfaitaire de 16 000 euros HT

Accusé de réception en préfecture  
16209000020170316-  
DEL\_10\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**Marché n° 17-003**

Marché subséquent issu du Marché à procédure d'un accord-cadre en application d' l'article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Notifiés le 25 janvier 2017 à ACIFE – 92320 CHATILLON, pour une durée de 4736 heures de formations à réaliser à partir de la notification du marché et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017, pour un montant global et forfaitaire de 45 000 euros HT.

**MÉDIATHÈQUE**

**Contrat** conclu avec l'association CAMBALACHE 8 rue Polonceau 75018 Paris pour un montant de 700 € TTC, notifié le 16/11/2016

**Contrat** conclu avec la compagnie Art'Air 36 avenue du docteur Gley 75020 Paris pour un montant de 400 € TTC sans TVA, notifié le 07/12/2016

**Contrat** conclu avec la compagnie LES TROIS COUPS 14 rue Léonidas 75014 Paris pour un montant de 1140 € TTC sans TVA, notifié le 07/12/2016.

**Contrat** conclu avec la compagnie LES CONTEURS D'ETOILES 16 bd Voltaire 92130 Issy-Les-Moulineaux pour un montant de 220 € TTC sans TVA, notifié le 07/12/2016.

**Contrat** conclu avec la compagnie François PLACE 5 rue des Mallets 95150 Taverny, pour un montant de 496.80 € TTC avec TVA,

**Contrat** conclu avec la compagnie JOVALI 55 avenue Pierre Grenier 92100 Boulogne, pour un montant de 511.68 € TTC avec une à TVA 5.5%, notifié le 19/01/2017.

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DONNE ACTE** au Maire des décisions, actes, Marchés à Procédure Adaptée, conventions et contrats ci-dessus énumérés, pris par délégation du conseil municipal.

-----

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_10_2_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
--

Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_10\_2\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoï HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Noureddine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUÏN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCHE (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_10\_3\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

Séance du Conseil municipal du 16 mars 2017

**DÉLIBÉRATION N° 10.3**

**OBJET : APPROBATION DU CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE**

**RAPPORTEUR : MADAME AGNÈS DELACROIX**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-11 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, notamment son article 12 ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 59 ;

Vu le décret n° 2015-1658 du 11 décembre 2015 du ministère de la décentralisation et de la fonction publique, fixant le siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine au 177 avenue Gabriel Péri à Gennevilliers ;

Considérant que lors de sa séance du 28 février dernier, le conseil de territoire a approuvé à l'unanimité, par délibération n° 2017/S02/001, la modification de l'adresse du siège de l'Établissement Public Territorial dont les locaux se situent désormais au 1bis rue de la Paix – 92230 Gennevilliers ;

Considérant qu'il appartient aux sept communes composant l'Établissement Public Territorial de se prononcer sur la modification du siège ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** la délibération du Conseil de territoire du 28 février 2017, modifiant le siège de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, dont les locaux sont désormais situés au 1bis rue de la Paix à Gennevilliers (92230).

A la majorité absolue des suffrages exprimés

- 42 pour
- 1 abstention : Monsieur Jean-Pierre AUFFRET

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_10_3_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—  
**EXTRAIT**  
—  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

—o—  
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—  
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017  
Convocation du vendredi 10 mars 2017

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance  
MM. Stéphane COCHEPAIN, Jean-Pierre GARNIER, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, M. Sébastien RENAULT, Mme ALVINE MOUTONGO-BLACK, M. Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, M. Patrice PINARD, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Luc MERCIER (jusqu'à 18h40 et à partir de 19h50), Mmes Joëlle LEFEBVRE, Mireille RÉA, M. Pierre CULOT, Mme Véronique CABASSET, Adjointes au Maire  
Mme Josette de MARVAL, MM. François MORVAN, Nouredine BENYAHIA, Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN, Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, MM. Benoît de la RONCIERE, Loïc PERON, Mmes Viviane DIEGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mmes Alice LE MOAL, Helena DUMAIN de SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCBAT (jusqu'à 21h10), Hicham DAD, Serge BERNARD, Conseillers municipaux

Étaient représentés :

M. Luc MERCIER par M. Rémi MUZEAU (de 18h40 à 19h50)  
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL  
M. Merdja DJELDJEL par Mme Véronique CABASSET

Étaient absents :

Mme Samia IDRI BAYOL  
Mme Bénédicte ROUBY  
M. Réda BELHOUCBAT (à partir de 21h10)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Loïc PERON

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 24 MARS 2017

Pour extrait conforme :  
Clichy-la-Garenne, le 17 mars 2017

Le Maire,

Rémi MUZEAU  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture  
092-219200243-20170316-  
DEL\_10\_4\_16MARS-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2017  
Date de réception préfecture : 30/03/2017

**DÉLIBÉRATION N° 10.4**

**OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions financières ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, transmis à M. le Maire le 8 février 2017 ;

Considérant que ce rapport doit être porté à la connaissance de l'Assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion ;

Le rapporteur entendu,

**Après en avoir délibéré :**

**ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.**

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20170316- DEL_10_4_16MARS-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017
--